



PLAN D'ACCES



HORAIRES :

Du Lundi au Vendredi :

9h00 - 16h00

Ouverture possible en soirée ou en week-end, selon le planning

NOS PARTENAIRES :



POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE

Groupe d'Entraide Mutuelle



Résidence les jardins de Saône - 4 rue Tilsit
71700 TOURNUS
06 28 74 42 82
gem.tournus@pep71.org

A QUI S'ADRESSE LE GEM AUTISME ?

Le GEM s'adresse à des personnes adultes présentant des troubles du spectre de l'autisme qui ne bénéficient pas d'un accueil en établissement médico-social toutefois, ils peuvent être accompagnés par des SAVS, SAMSAH ou autre service.

Le GEM est un lieu de socialisation pour éviter l'isolement et permettre aux adultes l'expression de leurs besoins.

La fréquentation du GEM relève d'une démarche individuelle, même si le plus souvent les personnes y sont orientées par un réseau de professionnels partenaires.

FONCTIONNEMENT

Le Groupe d'Entraide Mutuelle est une association d'usagers qui bénéficie du soutien de l'association marraine des PEP71, qui mettent à disposition du GEM un personnel d'animation et de coordination.

L'association Sésame Autisme Rhône-Alpes (SARA) est le parrain du GEM autisme.

ACTIVITÉS

Le GEM soutient, sur proposition des adhérents, la mise en place d'activités souvent axées sur la créativité (écriture, arts plastiques...), la vie quotidienne (préparer et partager un repas). Ils ont aussi vocation à proposer des activités de loisirs (sorties culturelles, sportives, ...).

Les temps d'ouverture du GEM sont à la fois portés par l'animateur présent mais aussi sur des temps en autogestion validés en bureau.

ADHÉSION

Les adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle de 12 € à l'association d'usagers, et d'une participation mensuelle de 4 €.

Les montants de la cotisation et de la participation mensuelle sont validés chaque année lors de l'Assemblée Générale de l'association.

En cas d'activité exceptionnelle, une participation supplémentaire pourra être demandée.

FINANCEMENT

L'association des PEP 71 perçoit une subvention annuelle en provenance de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Cette dotation permet le financement :

- d'un poste salarié
- la location du lieu d'accueil
- de l'ensemble des frais afférents.